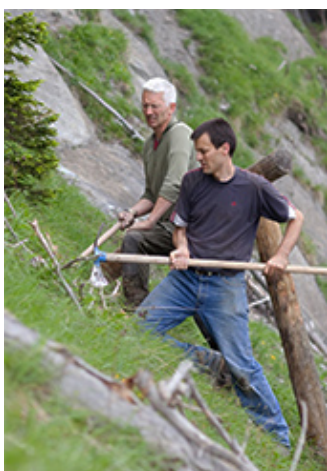


Menaces sur la parole et les actions de la société civile

La Société suisse d'utilité publique (SSUP) a repéré quatre exemples récents où la parole et l'action de défenseurs de la société civile ont été entravées, voire interdites.

Pour la SSUP, «la défense des intérêts de la société civile n'est pas bien vue de tout le monde. De récentes tentatives de torpiller des organisations de la société civile (...) donnent à réfléchir.» Les exemples ?



Grisons. Les autorités de la commune de Lumnezia et les bénévoles de la Fondation Bergwaldprojekt ne partageaient pas le même avis sur la révision de la loi sur la chasse soumise au peuple le 27 septembre 2020. Résultat ? Le Conseil communal a exigé que l'association stoppe le reboisement. Photo ci-contre © Bergwaldprojekt

Zurich. Un conseiller aux Etats zurichois a demandé au Conseil fédéral de vérifier le respect des conditions d'exonération fiscale «pour utilité publique» de certaines organisations. Il a cité les associations actives dans le domaine de la protection des animaux et de l'environnement qui ont parrainé le référendum contre la nouvelle loi sur la chasse. Le Zurichois a également pointé du doigt les œuvres d'entraide, organisations féminines, associations de défense des droits de l'homme ou de l'environnement, ainsi que d'autres ONG et organisations religieuses qui ont soutenu l'initiative «Entreprises responsables» acceptée par le peuple, mais refusée par les cantons le 27 novembre 2020.

Lucerne et Fribourg. Le troisième exemple cité par la SSUP montre comment les cantons de Lucerne et de Fribourg pervertissent depuis plusieurs années le travail bénévole dans l'accueil des migrant·e·s.

Suisse. Quant au bénévolat des personnes âgées, il a été purement interdit par l'Office fédéral de la santé publique en mars 2020 parce que toutes les personnes de plus de 65 ans avaient l'obligation de rester confinées.

Des exemples qui font effectivement réfléchir... [En savoir plus](#)